

Fiche de Poste : Preneur.se de notes

Service recruteur	Relais Handicap (DEVEC : Direction des Enseignements de la Vie Etudiante et des Campus)
Mission	Transmettre régulièrement les notes prises durant les cours magistraux, les travaux dirigés et travaux pratiques à un.e étudiant.e bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE)
Description des activités confiées	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une prise de notes de cours soignée et compréhensible (titres, numérotation des pages, date, nom de l'enseignant.e...) • Transmettre les notes à l'étudiant.e dans un délai maximum de 4 jours selon les modalités définies • <u>Pour les notes manuscrites</u> : les scanner ou les photocopier (carte de photocopies fournie par l'UA) • <u>Pour les notes dactylographiées</u> : les déposer sur l'outil créé par le Relais Handicap (OneNote ou OneDrive) dans un format modifiable (Word, OpenOffice, Libre Office...) • S'autoriser à rendre compte de son état d'esprit et de celui de son binôme auprès de l'équipe du Relais, au cours et à la fin de la mission
Prérequis au poste	<ul style="list-style-type: none"> • Être de la même promotion que l'étudiant.e ayant besoin des cours • Être étudiant.e assidu.e et inscrit.e à l'Université d'Angers • Pour les étudiant.e.s de nationalité étrangère, disposer d'un titre de séjour en cours de validité • Respecter une stricte confidentialité • Adopter une posture éthique et non discriminante • Produire des notes de qualité • Avoir un bon niveau en grammaire et en orthographe dans la langue transcrite
Obligations de l'étudiant	<p>Si elle interrompt ses études ou si elle n'a plus la capacité de participer à un ou plusieurs cours, la personne qui prend les notes doit impérativement en informer au plus vite le Relais Handicap afin d'assurer la continuité de la mission sans interruption</p> <p>Elle remplit la feuille de déclaration d'heures et la transmet dans les délais demandés</p>
Durée du contrat	Année universitaire ou semestre, selon les besoins de l'étudiant.e bénéficiant d'un régime spécial d'études (inférieure à 67 heures par mois)
Rémunération	Taux horaire du SMIC plus 10 % de congés : 13.07 € brut (2025, révisé chaque année)
Lieu d'exercice	Sur le lieu d'études de l'étudiant.e

Pour postuler, écrire à : relais-handicap@univ-angers.fr